

**Département**

Pyrénées Atlantiques

**Commune de Gelos****Arrondissement**

Pau

**Délibération 2022-79 du conseil municipal du vingt-huit novembre deux mil vingt-deux**

Le vingt-huit novembre deux mil vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

**Effectif légal du conseil municipal : 27****Nombre de conseillers en exercice : 27****Nombre de conseillers présents physiquement : 16****Nombre de conseillers votants : 22****Date de la convocation : 21/11/2022****Date de mise en ligne : 30/11/2022**

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ (BARAT-TOUIG)	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier		X	M Mora	
DELQUIGNIE	Béatrice	X			
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X	Mme Delquignie	
CROVELLA	Loïc		X	Mme Laugé	
ROUZIERES	Nicole		X		
LAVIGNE	Gwendoline		X		
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric		X		
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CHARPENTIER	Hélène		X		
GUERIN	Stéven	X			
MARQUET	Sandrine				X
CONESA	Claire		X	M Salat	
BOONE	Emmanuelle		X	M Lалуcaa	
FONTENIER	Jessica		X	M Lacroix	
LACROIX	Jean-Pierre	X			
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain	X			

A noter que Madame BARAT-TOUIG sera désormais nommée par son nom patronymique, à savoir Madame LAUGÉ.

**Désignation du secrétaire de la séance**

Candidat(e) : M Allal est candidat

M Allal est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

**Délibération**

**2022-79 : DM3 - Décision modificative annulation titres sur exercice antérieur du budget principal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée la décision modificative suivante sur le budget principal, pour l'annulation de titres sur un exercice antérieur.

Les recettes versées par le Département, d'un montant de 3671.62€ ont été titrées deux fois. Il convient d'annuler les titres de 2018 et 2019 pour permettre un rattachement clair et transparent sur les titres de 2022. S'agissant des crédits au chapitre 67, ceux-ci s'élèvent à ce jour à 1237.39€. Une décision modificative de 2434.23€ est donc nécessaire.

Section fonctionnement :

Article 022 Dépenses imprévues (- 2 434.23€)

Article 673 Titres annulés sur exercice antérieur (+ 2 434.23€)

Le Conseil Municipal est invité à :

**VALIDER**

Art 1- L'écriture comptable ci-dessus.

Délibération votée :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 3 (Madame Casenave-dit-Milhet, Monsieur Augusto et Madame Kéruzoré)

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, 28/11/2022

Le Maire,

Pascal MORA

